

BULLETIN COMMUNAL WISEMBACH



ÉTÉ 2022

Infos Services Municipaux

Le Conseil Municipal

Le Maire :
Rachel VOINSON
06 74 76 45 42

Adjoint TRAVAUX :
Jean-François VOIGNIER
07 88 84 20 33

Adjoint COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS :
Fouade GAGUECHE
06 42 91 24 35

Les conseillers municipaux
Claudine Da COSTA, Sylvie TSCHANTZ
Flavien BREISTROFFER, Daniel GOUBY,
Johan MULLON

Mairie de WISEMBACH,
4, place François Vaxelaire Tél. : 03 29 51 73 01 Courriel : mairie-wisembach@orange.fr
Accueil au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Permanence le 1er samedi du mois de 9h à 12h
Permanence du maire, le mardi après-midi et sur rendez-vous.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Agence Postale Communale
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le Personnel Communal :

Secrétariat et accueil du public: **Delphine CHABADA**

Agence Postale communale et accueil du public:
Nathalie PRÔNE

Services techniques :

Laurence SCHMITT
Aurélié WININGER
Régis CHOPAT
Denis BOUCHENAFI
Olivier DARDENNE

Animation Garderie périscolaire:
Noélia LE BRECQ



L'ÉDITO DU MAIRE

Le début d'année 2022 a permis une reprise progressive de la vie associative et des moments de rencontres essentiels pour une vie en société.

Les plus jeunes d'entre nous ont pu passer leurs examens en «présentiel» et certains d'entre eux ont obtenu de très belles mentions. Félicitations à eux !

L'été est maintenant bien installé et la météo est source d'inquiétude.

En effet, le manque de précipitations de ces derniers mois oblige à une consommation en eau raisonnable de la part de chacun d'entre nous.

D'ailleurs, l'actualité dans le monde, qu'elle soit climatique ou géopolitique va nous inciter dans les prochaines années à revoir nos modes de consommation.

Malgré tout, WISEMBACH reste un village où il fait bon vivre. Les maisons et les terrains se vendent très rapidement. Certaines parcelles se négocient même bien au-dessus du marché. J'espère que cela ne sera pas un frein pour que les enfants du village puissent un jour s'y installer.

Sommaire

| | |
|-------------------------------------------|-------------|
| • Les services municipaux | p. 1 |
| • L'Édito du maire | p. 2 |
| • Les échos du Conseil | p. 3 à 6 |
| • La Vidéoprotection, les Élections | p. 7 |
| • La maison à livres | p. 8 |
| • La qualité de l'eau | p. 9 |
| • Prévention sécheresse, arrêté municipal | p. 10 |
| • Solidarité | p. 11 |
| • Les Aînés et jeune à l'honneur | p. 12 |
| • État Civil | p. 13 et 14 |
| • Les Travaux | p. 15 et 16 |
| • Accueil périscolaire | p. 17 |
| • Devoir de mémoire 8 mai | p. 18 |
| • Fête Nationale | p. 19 et 20 |
| • Le Comité des Fêtes | p. 21 et 22 |
| • Les Fougères | p. 23 et 24 |
| • Notre environnement | p. 25 |
| • Services Publics Infos | p. 26 |

Dans ce bulletin, je souhaite également obtenir votre avis sur la vidéo protection (page 7).

Merci de retourner votre réponse en mairie avant le 19 septembre et surtout, n'hésitez pas à faire part de vos remarques ou questions éventuelles.

J'espère que la fête du village organisée par le Comité des Fêtes les 27 et 28 août nous donnera l'occasion de nous rencontrer. Dans cette attente, je vous souhaite une très belle fin d'été.

Rachel VOINSON

Directrice de la publication: Rachel VOINSON
Rédaction : Rachel VOINSON et Annick WENGER,
Christian AMANN, Jean-Noël AMET,
Georges Da Costa, Fouade GAGUECHE, Daniel JAMBEL
Mise en page : Fouade GAGUECHE et Daniel JAMBEL
Dépôt légal. Tirage 300 exemplaires
Imprimerie INTERTRACE Pair et Grandrupt

Ne pas jeter sur la voie publique

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des principales décisions prises lors des séances du Conseil Municipal.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Conseil du 30 novembre 2021

Décision modificative au budget général.
Ajustement de crédit.

Signature de la Convention
Territoriale Globale (CTG).

Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour favoriser le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Motion formation secrétaire de mairie.
Visant à demander à Pôle emploi de poursuivre ses engagements pour la formation des secrétaires de mairie.

Tarifs de la garderie et du périscolaire.

- Pour les jours de garderies à savoir.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Quotient familial de 0 à 800 = 0.40 € / h

Quotient familial de 800 et plus = 0.50 € / h

- Pour le jour de périscolaire à savoir.

Le mercredi : Forfait à la journée 8h - 18h :

Quotient familial de 0 à 800 = 13 € / jour

Quotient familial de 800 et plus = 15 € / jour

Application par heure :

Quotient familial de 0 à 800 = 1.40 € / h

Quotient familial de 800 et plus = 1.50 € / h

Conseil du 27 janvier 2022

Achat parcelle lieu-dit "AU CHENA".
Après consultation de l'ONF rachat de la parcelle boisée section C n° 142.

Référent Comité des Fêtes.
Monsieur Flavien BRESTROFFER devient l'interlocuteur référent du Comité des fêtes.

Convention avec le centre de gestion.
Aide au recrutement pour le poste de secrétaire de Mairie.

Création d'un emploi non permanent.

Suite à la démission de la secrétaire de mairie, cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel.

Modification de la durée hebdomadaire
d'un agent.

Concerne un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe permanent à temps non complet 28h au lieu de 20h en raison de la suppression de son poste d'adjoint technique pour des raisons de santé.

Conseil du 17 mars 2022

Tarif location atelier de distillation à la journée.

Habitants de la commune 11 €

Hors commune 15 €

Attribution de cartes cadeaux.

Carte au bénéfice de chaque agent de la commune, au total de neuf et d'une valeur de 50 euros TTC chacune.

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Conseil du 17 mars 2022

Acquisition de terrains.

Proposition d'achat des parcelles :

Section A0444, section C0020.

Section A0142, section A0141.

Section A0139, section A0143.

Le Conseil décide de se renseigner au préalable sur le tarif des parcelles.

Convention pour une mission de prestations techniques, administratives et financières.

Face à la nécessité de réaliser des travaux sur le pont de la route de Grospeaux et afin de pouvoir effectuer ces travaux, une étude d'un maître d'ouvrage est indispensable.

Signature d'une convention avec l'Agence Technique Départementale des Vosges.

Régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et heures complémentaires.

Conseil du 31 mars 2022

Participation de la commune à la CBI (Commission des Biens Indivis) 2022.

La participation de chaque commune reste identique :

9 000 € pour Wisembach

et 3000 € pour Gemaingoutte

pour couvrir les investissements et assurer la gestion courante du budget.

Demande de subventions.

Réfection route du Repas

demande auprès du Département.

Demande de subventions.

Aménagement d'un terrain de jeux, demande une participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au titre du Fonds de Concours.

Subventions aux associations 2022 :

• Le Souvenir Français : 200 Euros.

• L'ADMR : 100 Euros

• L'ADAVIE : 100 Euros.

• Le Comité des Fêtes : 250 Euros +

participation aux évènements + photocopies.

• L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 100 Euros •

Le Trail : 100 Euros + local à disposition.

• Saint Hubert : 100 Euros.

• Les Fougères : participation

pour les photocopies uniquement.

• Bibliothèque : 300 Euros d'achat de livres +

mise à disposition d'une boîte à livres.

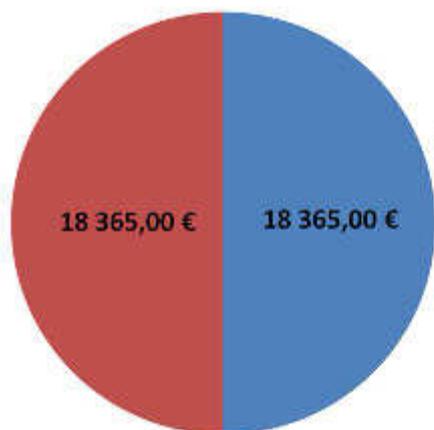
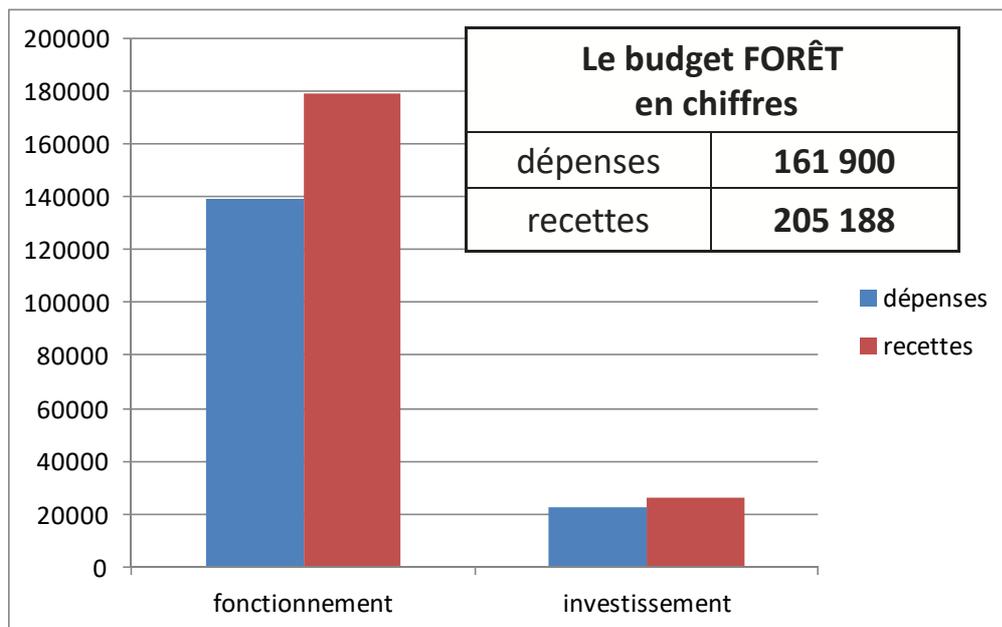
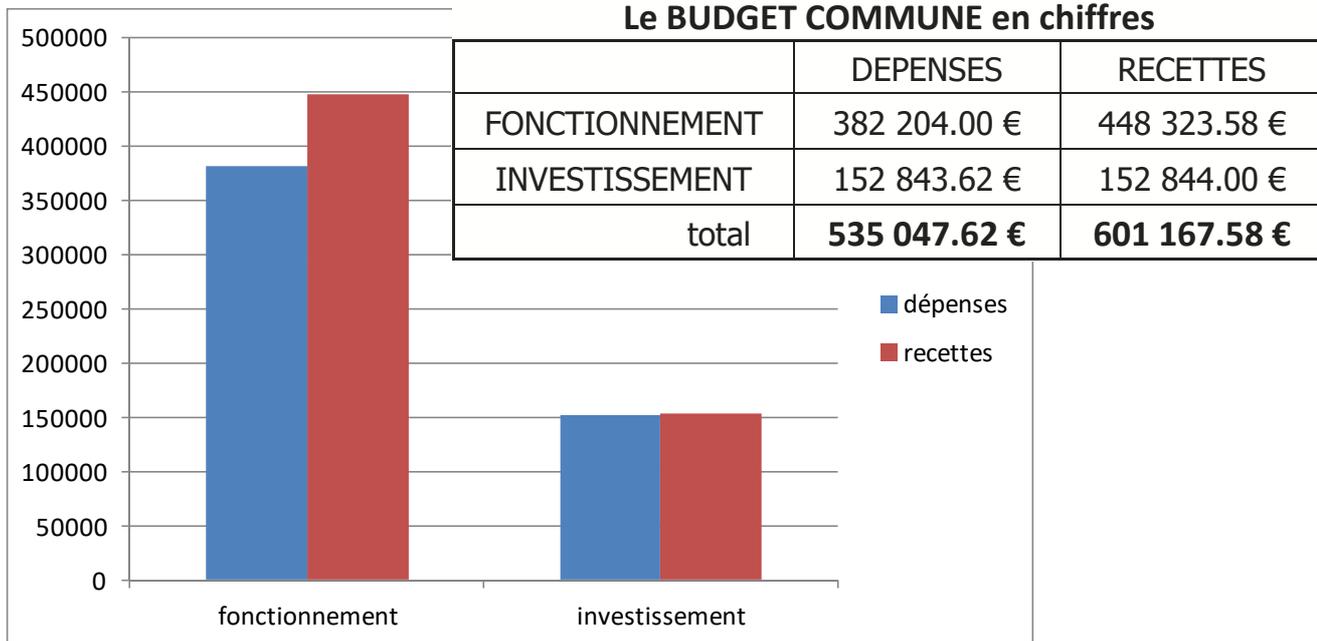
Demande de subvention.

Pour réfection du pont menant vers le lieu dit Grospeaux, demande auprès du Département.

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Conseil du 31 mars 2022 Les votes des BUDGETS

Le BUDGET COMMUNE en chiffres



Le Budget EAU

(Délégation Service Public)

DÉPENSES : 18 365,00€

RECETTES : 18 365,00€

■ DÉPENSES
■ RECETTES

Depuis la loi NOTRe, la gestion des services eau potable et assainissement relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Exploitant du réseau de distribution d'eau potable, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié gère le réseau d'eau potable, les factures et les compteurs dont la relève est effectuée par nos agents communaux.

Leurs heures seront facturées à la Communauté d'Agglomération .

LES ÉCHOS DU CONSEIL

Conseil du 28 avril 2022

Demande de subventions bâtiment mairie.
Changement chaudière, isolation façade et toiture auprès des organismes financeurs (Conseil Départemental, DETR, Région, Climaxion et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention).

Le vote des taxes.
Elles restent à l'identique.

Etude thermique du bâtiment mairie.

Choix du lieu d'implantation du terrain de jeux.
Sur les parcelles A515 et A516.

Conseil du 17 mai 2022

Révision du règlement intérieur location du « Comptoir Gourmand ».
Les locataires de la salle doivent reprendre l'ensemble de tous leurs déchets.

ONF: Etat d'Assiette des coupes 2022.
Concernant les coupes à prévoir en 2022 dans la forêt de WISEMBACH relevant du régime forestier.

Adhésion SACEM pour les associations
Possibilité d'adhésion à la SACEM pour couvrir tous les événements des associations de la commune.
Le conseil municipal ne valide pas l'adhésion à la SACEM, du fait qu'aucune manifestation n'est prévue pour l'instant. Une formule à la journée sera souscrite en cas de besoin.

Achat de terrains.
Volonté de la commune de se porter acquéreur des terrains situés aux lieux dit Norbepaire et des Capucins: C491, C492, C455, A1408, A1410
Sur ces terrains sera implantée l'aire de jeux.

Conseil du 30 juin 2022

Refacturation réparation du fossé du Dramont.

Suite aux dégâts occasionnés lors de l'intervention d'un bûcheron sur notre commune fin 2021.

Réforme de la publicités des actes.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique
Le conseil municipal opte pour :
- Publicité des actes papier de la commune par affichage.

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique.

Décision modificative Budget Forêt.
Ajustement des crédits frais de garderie O.N.F.

Destination des coupes et des produits accidentels 2022.
Vente de bois prévu par l'ONF pour l'année en cours.

Décision modificative budget communal n°1 :
Ajustement crédits annulation titre.

Le Maire informe les habitants de la démission de Mme Annick WENGER de ses postes de 1ère adjointe et de conseillère municipale à compter du 1er août 2022.

LA VIE CITOYENNE

VIDEOPROTECTION POUR OU CONTRE

La vidéo protection devient un outil efficace pour lutter contre la «petite délinquance». Afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, la municipalité en concertation avec les forces de l'ordre souhaite mettre en place un système de vidéo protection.



VIDEO PROTECTION

Des caméras pourraient être installées :

- Aux deux entrées et sorties de notre village.
- Devant la mairie.
- Au hameau du repas.

Cette configuration permettrait de couvrir l'ensemble des routes de la commune, les travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.

Avant de porter ce projet à délibération, le conseil municipal souhaite obtenir votre avis. Merci de répondre au sondage ci-joint avant le 19 septembre.

Le dépouillement aura lieu lors du prochain conseil municipal. Les résultats seront affichés en mairie, sur l'application Illiwap et sur le prochain bulletin.

Rachel Voinson

Durant le 1er semestre 2022, les électeurs ont été invités à participer à deux élections : Élections Présidentielles et Élections législatives. Un grand merci à tous les assesseurs qui se sont mobilisés pour veiller au bon déroulement de ces scrutins.

Élection Présidentielle

| <i>Résultats du 2e tour</i> | WISEMBACH | | vote national | |
|-----------------------------|------------------|------|----------------------|------------|
| | % | voix | % | |
| Marine LE PEN | 63,53% | 162 | 41,45 | ÉLU |
| Emmanuel MACRON | 36,47% | 93 | 58,55 | |



Élections législatives

2e circonscription des Vosges

Les 577 députés, chargés de voter les lois à l'Assemblée nationale, sont élus pour cinq ans au scrutin majoritaire à deux tours par circonscription.

| <i>Résultats du 2e tour</i> | WISEMBACH | | vote 2e circonscription | |
|--------------------------------------------|------------------|-------------|--------------------------------|------------|
| | % | Nbr de voix | % | |
| DUSSAUSAYE Gaëtan <i>RN</i> | 58,97% | 92 | 49,45% | ÉLU |
| VALENCE David <i>Renaissance</i> | 41,03% | 64 | 50,55% | |

LA VIE CITOYENNE

LA MAISON A LIVRES EST ARRIVÉE . . . SON HISTOIRE

Il y a très longtemps, il a été question de mettre en place, dans la commune de WISEMBACH des boîtes à livres, comme il est très courant d'en trouver un peu partout dans beaucoup de communes.

Mais l'année dernière, assistant à un Conseil Municipal, j'ai proposé de réaliser une maison à livres digne de ce nom et qui mettrait en valeur le village, plutôt que quelques boîtes disséminées à plusieurs endroits.

Je voyais mal les intéressés du livre faire des allées et venues d'une boîte à l'autre pour trouver un livre. J'ai obtenu l'accord du Conseil Municipal.

La réalisation de cette maison a commencé chez moi, rue du Diarupt, avec des matériaux de récupération fournis par la commune.

Une fois le gros œuvre réalisé, la suite de la construction s'est effectuée aux ateliers communaux. Travailler à l'abri et dans un grand espace, c'est plus cool.

Une fois terminée, il fallait trouver un emplacement à cette maison à livres.



Après plusieurs propositions, il a été décidé de la poser près du centre du village à côté de la maison «Vincent». Elle y fait bonne figure et je lui souhaite une longue vie et que tous les mordus du livre y trouvent leur bonheur et fassent tout pour qu'elle joue pendant longtemps le rôle qui lui incombe. J'espère également qu'elle jouira du respect qu'on lui doit.

Ont participé au projet et à la réalisation de la maison à livres : Marie-Laure BARLIER, Jean-Noël, Denis et Régis pour la manutention et le transport.

Jean-Noël Amet

Un grand merci à Jean-Noël AMET qui a su mettre ses talents de menuisier au service de la collectivité.

Fouade Gagueche

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque :

Mercredi de 15h à 18h et vendredi de 17h30 à 19h. sauf jours fériés.

Contacts :

Marie-Laure : 06 89 19 24 69

Margaux : 07 67 22 56 37

LA VIE CITOYENNE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2022

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Eurofins Hydrologie Est.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses.

Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : WISEMBACH

Exploitant : MAIRIE DE WISEMBACH

Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Nb de captages d'eau : 3

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Ultra-violet et chloration).

| MICROBIOLOGIE | Nb de non Conformités | Nombre d'analyses | Commentaire | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----|------------|-------------------------|----------------------|---------------|----------------------|-----------|
| Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i> | 0 | 6 | L'eau a été de bonne qualité microbiologique. | | | | | | | | | | | | | | |
| CHIMIE | Moyenne annuelle | Limite de qualité | Commentaire | | | | | | | | | | | | | | |
| NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i> | 1,75 mg/L | 50 mg/L | Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre. | | | | | | | | | | | | | | |
| PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau. | Non mesuré | 0,1 µg/L par substance individuelle | Ce paramètre n'a pas été analysé au cours de l'année écoulée. | | | | | | | | | | | | | | |
| DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i> | 4,60 °F | <table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table> | | | TH | 0 à 7°F | 7 à 15°F | 15 à 30°F | 30 à 40°F | + de 40°F | Eau | Très douce | Douce | Plutôt dure | Dure | Très dure | |
| TH | 0 à 7°F | 7 à 15°F | 15 à 30°F | 30 à 40°F | + de 40°F | | | | | | | | | | | | |
| Eau | Très douce | Douce | Plutôt dure | Dure | Très dure | | | | | | | | | | | | |
| AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i> | 3 | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entièrement inoffensive</td> <td>Légèrement corrosive</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été légèrement agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p> | | | | Valeur de l'indicateur | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | Eau | Entièrement inoffensive | Légèrement corrosive | A l'équilibre | Légèrement agressive | Agressive |
| Valeur de l'indicateur | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | | | | | | | | | | | | |
| Eau | Entièrement inoffensive | Légèrement corrosive | A l'équilibre | Légèrement agressive | Agressive | | | | | | | | | | | | |

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle à l'exception de :

Conductivité : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 107 µS/cm à 25°C (norme entre 200 et 1100 µS/cm à 25°C). L'eau est susceptible d'être corrosive.

Activité Radon 222 : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 219,3 Bq/L. Les valeurs mesurées restent toutefois inférieure à la valeur sanitaire maximale (1000 Bq/L) au-delà de laquelle l'eau ne doit pas être consommée. Afin de réduire le risque sanitaire lié à ce gaz naturel radioactif très volatil, il est conseillé d'aérer régulièrement les locaux d'habitation.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX



Suite à l'arrêté préfectoral n°236/2022 du 20 juillet 2022
et en raison de l'aggravation de la sécheresse
dans le département des Vosges,
le maire a été contraint de prendre un arrêté municipal

DEPARTEMENT DES VOSGES Arrondissement de Saint Dié

MAIRIE de WISEMBACH Arrêté n° 2022/16 ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de WISEMBACH,
vu l'article L-2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de restriction des usages non prioritaires de l'eau.
CONSIDERANT l'état de sécheresse qui sévit sur la commune et le risque de pénurie d'eau pouvant affecter la ressource en eau potable.

ARRÊTE

Article 1 : Sont interdits à compter de la date de signature de cet arrêté :

- l'arrosage des jardins entre 8 heures et 20 heures,
- le lavage des véhicules en dehors des stations de lavage sauf lavages liés à des impératifs sanitaires et sécuritaires.
- la vidange et remplissage des piscines, sauf pour les bassins de moins de 1 m³, les chantiers en cours (les travaux de mise en place des dispositifs de sécurité destinés à prévenir les noyades nécessitent une mise en eau préalable) et la vidange des piscines ouvertes au public sur prescription sanitaire
- le remplissage des jacuzzis et spas à usage collectif ou individuel,
- le nettoyage des terrasses, rues et trottoirs.

Article 2 : Les mesures de restrictions ci-dessus sont applicables jusqu'à nouvel ordre.

Article 3: Cet arrêté sera diffusé à la population et sera affiché en Mairie.

Une copie du présent arrêté est adressée au Préfet des Vosges, Direction Départementale des Territoires, Service de l'Environnement et des Risques et au service de la Gendarmerie Nationale.

Article 4 :

Ces mesures peuvent faire l'objet d'un contrôle par les agents municipaux assermentés.

Tout contrevenant encourt une amende de 5ème catégorie, soit 1 500 € à 3 000 €.

Fait à WISEMBACH le 25 juillet 2022,

Le Maire Rachel VOINSON

***Dans le souci de préserver la réserve en eau, depuis 2 mois notre commune n'est plus en mesure de fournir de l'eau à Bertrimoutier.
Pour compléter toutes ces mesures, soyez vigilant par rapport aux fuites d'eau à votre domicile.***

LA VIE CITOYENNE



La solidarité que nous voyons autour de nous fait chaud au cœur. Suite à la proposition d'un habitant de notre village, l'équipe municipale a souhaité organiser une collecte pour venir en aide aux habitants de l'Ukraine.

Un grand merci à toutes les personnes de Wisembach et d'ailleurs pour leurs dons.

Merci également à celles et ceux qui ont apporté leur aide à la mise en carton et à la livraison.



Les produits d'hygiène adultes et enfants, les couvertures, les jouets pour les enfants, les produits médicaux, les vêtements et la nourriture ont été ensuite acheminés par différents moyens vers la Pologne où se trouvent de nombreux réfugiés Ukrainiens.

Parmi tous les gestes ici et là parfois dans un anonymat total, nos voisins n'ont pas été en reste de cette solidarité. A titre d'exemple :

Accueil d'une famille Ukrainienne à Gemaingoutte la scolarité étant prise en charge à l'école de Ban de Laveline par la commune.

Daniel Jambel



Durant les périodes de canicule, il est important de :

- penser à s'hydrater avant que la sensation de soif n'arrive.
- limiter les efforts trop intenses lors des pics de températures.
- prendre des nouvelles des personnes fragiles et/ou isolées (personnes âgées, personnes handicapées, malades ...).

C'est dans ce cadre que des secouristes ont rendu visite à ces personnes en leur apportant des bouteilles d'eau.

Fouade Gagueche

LA VIE CITOYENNE

Les aînés du village ont encore eu une bonne surprise pour Pâques :
Les membres de la Commission Vie Sociale
rejoints par les enfants de la garderie périscolaire
et leurs animatrices leur ont préparé
quelques douceurs pour fêter l'arrivée du printemps.



UN JEUNE de NOTRE VILLAGE A L'HONNEUR

Lucas SCHNELZAUER qui demeure avec ses parents rue des Irates a obtenu la mention très bien au bac pro Systèmes numériques. Il a obtenu 16,85 de moyenne générale et un 19 en chef-d'œuvre. Pour ses études, il envisage de suivre un BTS SIO à Nancy Chopin. il souhaiterait devenir développeur informatique !

Toutes nos félicitations !

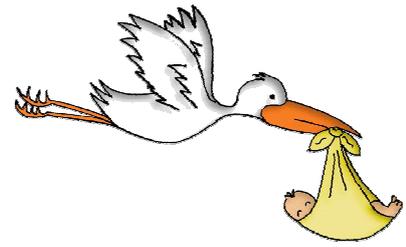
Daniel Jambel

L'ÉTAT CIVIL

Naissance, bienvenue à :

ÉLYNE née le **4 mars 2022**

au foyer de Jessica SANCHEZ et d'Alexis SCHNELZAUER



Parrainage Républicain

Le 25 juin dernier,
le premier « Parrainage Républicain »
a été célébré dans notre commune.

Le petit Louis GAXATTE est entré
avec ses parents entouré de son
parrain et marraine et d'une vingtaine
d'invités sur la mélodie du « Roi Lion ».

Après la lecture des articles relatifs au
parrainage et la signature de la marraine
et du parrain, la cérémonie a été clôturée
par la chanson « Prendre un enfant dans ses bras » qui a fait couler quelques larmes.



Mariage

Stéphanie GOUPIL et Fabrice SAUER

se sont unis le 25 juin 2022.



Habitant le village depuis peu ce couple a souhaité sceller leur union
par les liens du mariage sur le thème « Vintage ».

Une très belle assemblée a accompagné ce couple.

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Annick Wenger

Décès

Monsieur Georges ANCEL

le 23 février 2022, à l'aube de ses 86 ans.

Homme discret, il aimait la nature et les promenades en forêt. Il a participé pendant de nombreuses années aux activités du club des Fougères.



Madame Marie Marguerite LAXENAIRE née AUBRY

le 6 mars 2022, à l'âge de 105 ans.

Doyenne de notre village, Mme LAXENAIRE résidait depuis de nombreuses années en maison de retraite.



Sylvie HANQUET est décédée le 19 juin 2022.



Fruit d'un amour entre la France et l'Italie, Sylvie a été élevée avec son frère et ses sœurs dans des valeurs profondément humanistes.

C'est donc tout naturellement qu'elle avait fait le choix de devenir infirmière, métier qui la plaçait au service des autres.

Épouse de Sylvain HANQUET, elle a connu le bonheur d'être la maman de Chloé, Elsa et Vito et d'être également grand-mère.

Sylvie laissera le souvenir, à ceux qui ont eu la chance de la connaître, d'une femme de convictions, guidée toute sa vie par la tolérance et la bienveillance.

Toutes nos pensées accompagnent sa famille, Sylvain et les enfants, ses frères et sœurs et également sa maman Monique.

Rachel Voinson

LE CADRE DE VIE



L'abri-bus a été sablé par les ouvriers communaux afin d'ôter les graffitis qui s'y trouvaient.



Le bord du ruisseau derrière l'abri-bus a été sécurisé avec des grilles de récupération qui ont dû être adaptées.

Les noms inscrits sur le monument aux morts, n'étaient plus très lisibles.

L'exécution des travaux de dorure a été menée à bien par Denis, l'employé communal, remettant ainsi en valeur ce lieu de souvenir.



- Un enclos recevant les containers poubelles des habitants de DIARUPT a été réalisé.
- Pour économiser l'eau nécessaire à l'arrosage des fleurs, des récupérateurs d'eau de pluie ont été installés près du bâtiment communal « ALBINOLA» et de l'église.
- Une partie du mur du cimetière qui était en train de s'ouvrir en deux a été consolidé.
- Le bassin place F. VAXELAIRE et le calvaire à côté de l'usine ont été nettoyés et sablés. Une 2^e tranche avec les mêmes travaux ainsi qu'au Repas est prévue.
- Remise à neuf du dallage autour de l'évacuation du bassin place F. VAXELAIRE, les pavés se disloquaient .
- Le mobilier en bois à l'aire de jeu et sur le parking du col a nécessité un entretien.

LE CADRE DE VIE

Travaux et Entretien des voies communales



L'accès aux habitations situées sur le chemin du Fleu a été amélioré par la réfection de la chaussée.

L'entreprise Lalevée Christophe a réalisé des travaux sur le chemin de Grospeaux.

Ces travaux concernent la partie la plus endommagée.

Pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement, un arasement des bas côtés a été réalisé ainsi que la pose de 5 fers d'eau. Si cet essai est concluant, nous envisageons de faire de même sur les parties amont et aval de cette route.



Des garde-corps ont été posés sur le pont Rue de Viameix afin de sécuriser le passage au dessus du ruisseau.

Ces travaux ont été réalisés avec la Commune de Gemaingoutte.

Jean-François Voignier

LA VIE MUNICIPALE

Accueil Périscolaire

Fidèles à la tradition de Pâques, tout au long de l'après-midi, les enfants ont récupéré des indices qui leur ont permis de trouver où le lapin avait caché les friandises. Le partage des œufs et un goûter pris en commun ont clos cette agréable journée.



En ce début du mois de juin, les parents étaient conviés à une soirée au périscolaire pour créer en famille leur mascotte : Ils avaient à leur disposition beaucoup de matériel de récupération Les mascottes trônent dans le périscolaire sur une maquette.



Nous avons fini la soirée tous ensemble par un petit apéro.

Morgane Metz

LES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES



Cette année les 4 communes, Ban de Laveline, Gemaingoutte, La Croix aux Mines et Wisembach, ont célébré ensemble l'Armistice de la seconde guerre mondiale.

La présence des pompiers et de l'harmonie municipale a rendu ce moment très solennel.

Merci aux porte-drapeaux et aux associations patriotiques d'organiser ces moments de commémoration.

Fouade Gagueche

LES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

En cette soirée du 13 juillet, nombreux étaient les habitants de nos 4 communes à s'être déplacés au camping de Gemaingoutte pour un moment convivial.

Le défilé des sapeurs-pompiers auquel participait l'Harmonie de Ban de Laveline à débuté ces festivités.



Plusieurs sapeurs-pompiers et un musicien ont reçu à cette occasion médaille ou diplôme.



LES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES



Les convives ont pu se restaurer dans la bonne humeur, au son de l'animation musicale proposée par l'Harmonie Municipale de Ban de Laveline.



La nuit tombée, un bien beau feu d'artifice a été tiré pour le plus grand bonheur des spectateurs. Renouant avec la tradition, le bal des Pompiers a terminé en beauté cette soirée.



Un grand merci à la Commune de Gemaingoutte qui avait en charge cette année l'organisation des festivités.

Merci encore à l'Amicale des Pompiers et l'Harmonie Municipale, sans oublier tous les bénévoles qui ont permis une belle réussite à ce moment festif.

Daniel Jambel

LA VIE ASSOCIATIVE



Le Comité des Fêtes de WISEMBACH a décidé de créer un café associatif dans la commune. Cette initiative s'est concrétisée en mars dernier, jour où s'est déroulée la soirée de lancement de cette activité.

Essai transformé pour ce projet, car de nombreuses personnes ont répondu présentes au rendez-vous, partageant un verre et/ou une planche apéro, entre amis ou en famille, au Comptoir Gourmand.



Georges Da Costa

LA VIE ASSOCIATIVE



Pour organiser toutes ces manifestations, il faut des bénévoles. Nous avons besoin de plus de monde pour aider de manière permanente ou ponctuelle car les manifestations nécessitent beaucoup de temps et d'énergie dans l'organisation.

La réunion publique du 8 juillet dernier au Comptoir Gourmand nous a permis de rencontrer plusieurs personnes.

Si vous êtes intéressés, pour apporter votre aide, n'hésitez pas à nous rejoindre en nous envoyant un mail : comitefetes.wisembach@gmail.com ou en appelant Margaux 07 67 22 56 37 ou Georges 06 21 07 48 78



Samedi 27 août de 16h00 à 22h00 :

Brocante semi-nocturne
(1 € le mètre linéaire)
Buvette et restauration sur place

Animations à venir :

- Soirée « café associatif » le 24 septembre.
- Soirée Halloween le 31 octobre.
- Soirée « café associatif » le 19 novembre.
- Saint Nicolas le 4 décembre.
- Marché de Noël les 17 et 18 décembre.

Dimanche 28 août de 10h00 à 18h00 :

Foire : Artisans, commerçants.
Jeux pour enfants: animations, manège.

Apéritif concert à partir de 11h00
Repas dansant à partir de 12h00
(sous chapiteaux, *uniquement sur réservation*)

Pour tout renseignement :
Da Costa Georges 06 21 07 48 78



Georges Da COSTA



INFO:

A l'occasion de la Fête patronale du village
une messe sera célébrée à la grotte
dimanche 28 août à 11h.

LA VIE ASSOCIATIVE

" Les Fougères "



**Le Club des Fougères de Wisembach et de Gemaingoutte.
Son but est de favoriser les liens sociaux,
l'amitié et d'animer la vie de nos aînés.**

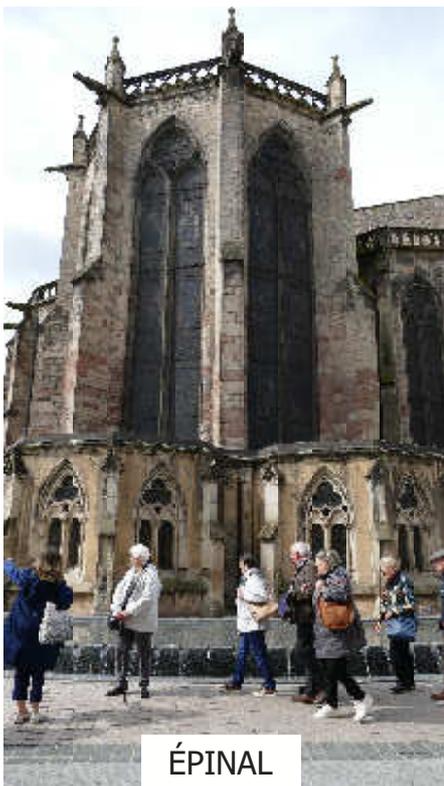
Lors de la dernière Assemblée
Générale ont été (élue) s :

| | |
|-------------------|-----------------|
| Christian AMANN | Président |
| Jeannine ALLIAUME | Vice-présidente |
| Monique SAMSON | Secrétaire |
| Claude WALTER | Trésorier |



Tout au cours de l'année de nombreuses activités sont proposées :

- Visite découverte un jeudi par mois souvent suivie d'un repas.
- Plusieurs sorties ludiques au cours de l'année.



ÉPINAL



Eglise Abbatiale Saint Maurice
d'EBERSMUNSTER



Visite historique
du Struthof

LA VIE ASSOCIATIVE

- Jeux de cartes 1 mercredi sur 2 (en alternance avec les randonnées) avec un sympathique goûter.
- Randonnée en forêt (8 à 9 km) 1 mercredi sur 2.



Promenade très matinale

pour les plus courageux.



Pour vous inscrire au Club : Informations à envoyer à :

M. Christian AMANN 5 rue des Irates 88520 WISEMBACH

Nom. Prénom. Date de naissance. Adresse. N° de tél . Adresse E-mail

Cotisation : joindre un chèque à l'ordre des Fougères : 25€ par personne

Christian Amann

NOTRE ENVIRONNEMENT



BRUITS de voisinage

**Tous responsables
Tous concernés**

travaux de jardinage ou de bricolage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou motopompes pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, bétonnières (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité. Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 14 h 00 à 19 h 30,
le samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h ,
le dimanche & les jours fériés entre 10 h et 12 h.
(Arrêté Préfectoral n°964/08.DDASS /SE du 26/12/2009)

Brûlage des déchets végétaux

Le brûlage à l'air libre et la destruction par incinérateur des déchets verts ou déchets végétaux sont interdits sur tout le territoire du département.

Ces déchets résultent de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.



Mon Maître
est propre et bien élevé



Il ramasse mes

Dans notre village il y a des chiens sympathiques. Hélas leurs propriétaires, tous aussi sympathiques, craignent, à l'instar du Petit Poucet, de ne point retrouver le chemin de leur maison.

Aussi ils utilisent leur animal de compagnie pour laisser quelques petites choses repérables leur permettant de faire le trajet en sens inverse.

Seulement voilà, ce n'est ni propre ni agréable de marcher dans une rue pleine de crottes de chiens, Ce serait sympa de ramasser les « cadeaux » de leur toutou, et peut-être même que cela montrera l'exemple aux autres qui, se sentant honteux, en feront de même...

SERVICES PUBLICS INFOS



POMPIERS - téléphone : 18

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN

téléphone : 112

DEPANNAGE ENEDIS (EDF)

24 H / 24 H téléphone : 0 810 333 088

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



Maison médicale Ban de Laveline

03 29 51 78 23

Maison médicale
Provençères et Colroy

03 29 51 24 68

CABINETS INFIRMIERS

• Cabinet Infirmier du Giron 11, le Giron
(direction Gemaingoutte): 06 74 78 27 98

Soins à domicile ou
sur rendez-vous au cabinet.

• Maison médicale Ban de Laveline:

06 72 43 66 36



Soins à domicile, permanence
au cabinet : du lundi au vendredi de
7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30,
le samedi de 8h30 à 9h.

Psychologue Maison médicale
Provençères et Colroy
06 33 30 87 03



MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

• Maison médicale de Provençères et Colroy
et de Ban de Laveline 03 29 56 06 53

• Cabinet de Neuvillers sur Fave

03 29 42 98 95



PHARMACIE

Ban de Laveline

03 29 51 78 08

Service d'aide à la personne



ADMR Ban de Laveline

03 29 57 39 78

ADAVIE Saint Dié

03 29 35 23 06



**l'Assurance
Maladie**

Sébastien BONTEMPS

06 32 46 15 94



2 petite rue de Coinchimont Ban de Laveline 03 29 56 17 41

stephanie.seurat@ca-saintdie.fr

dominique.heriat@ca-saintdie.fr

**SECOURS
CATHOLIQUE**



(Equipe Fave-Galilée) -
06 83 72 58 03

croix-rouge française

Vestiaire à
Provençères et Colroy

Le mercredi de 13h30 à 15h30

au local de la Croix rouge.





